

VILLAGE DE FOREZ

Cahier d'histoire locale - Association des
usagers du Centre Social de Montbrison 42

N° 14 avril 1983

- p.3 La chapelle expiatoire de Feurs.
Annexe : Les victimes foréziennes de la
Révolution. Claude LATTA
- p.11 L'hôpital de Chandieu (suite)
- l'affaire Stire
- Hôpital de Chandieu et hospices
de Montbrison. { Claude BEAUDINAT
Georgette SIMONET
- p.15 Un poisson d'avril montbrisonnais :
le drapeau de la Chambre des Avoués. Marguerite FOURNIER
- p.19 Un château "mort-né" en Forez. Jean CANARD

Illustrations:

- p. 2 La chapelle expiatoire de Feurs. Claude Latta
p. 10 L'hôpital de Chandieu. Claude Beaudinat
p. 18 Le château "mort-né". Claude Beaudinat

Village de Forez : bulletin trimestriel.

Siège social : Centre Social
Rue des Clercs,
42600 MONTBRISON

Directeur de la publication : Claude Latta

Courrier-coordination : Joseph Barou

Dépôt légal : 2ème trimestre 1983.
Imprimé par nos soins.

Courrier, abonnement : écrire à :
VILLAGE de FOREZ, B.P. 68.
42600 MONTBRISON



LA CHAPELLE EXPIATOIRE DE FEURS

La Révolution Française a profondément marqué la province du Forez, en particulier les régions de Montbrison et de Feurs. De nombreux Foreziens ont participé à la défense de Lyon, soulevée contre la Convention et assiégée par ses armées. Beaucoup sont morts dans les combats du siège ou ont été exécutés après la prise de la ville : parmi eux, beaucoup de Montbrisonnais. D'autre part, c'est à Feurs que siégea le tribunal révolutionnaire, installé par Claude Javogues, représentant en mission dans le département de la Loire et que furent exécutés ceux qui avaient été condamnés à mort.

De cette période de véritable guerre civile entre Français, il nous reste un témoignage architectural un peu oublié et passablement délabré : la chapelle expiatoire de Feurs.

1 - Après 1815 : Pénitence et Expiation

Le retour des Bourbons sur le trône de leurs ancêtres inaugura le régime de la Restauration qui vit se succéder deux souverains, tous deux frères de Louis XVI : Louis XVIII qui régna jusqu'à sa mort en 1824 et Charles X, roi de 1824 à 1830, chassé par la révolution des Trois Glorieuses (juillet 1830).

Pendant cette période, le souvenir de la période révolutionnaire était naturellement honni : on avait le sentiment que la France, en guillotinant son roi, avait péché contre Dieu, qu'il lui fallait désormais faire pénitence, expier les crimes qu'elle avait laissés s'accomplir. On vit ainsi se multiplier dans tout le pays les "missions religieuses" au cours desquelles les anciens prêtres constitutionnels, pourtant intégrés dans le clergé après le Concordat de 1801, étaient dénoncés et parfois chassés ; des cérémonies expiatoires avaient lieu, des monuments s'élevaient aux victimes de la Révolution. Ce mouvement s'accompagna même, à ses débuts, d'une véritable "Terreur Blanche" : les acquéreurs de biens nationaux ou de biens d'émigrés furent menacés ; les anciens jacobins - on dit alors les "terroristes" - furent poursuivis et victimes de vengeances.

C'est dans ce climat politique qu'il faut replacer la construction de la chapelle expiatoire de Feurs. Certes, au-delà d'arrière pensées politiques évidentes, il y eut aussi le désir bien compréhensible qu'avaient de nombreuses familles de perpétuer le souvenir du sacrifice que les leurs avaient consenti pour la cause monarchique.

Une brochure (1), conservée dans les archives de la Diana, nous donne d'intéressants renseignements sur la construction de cette chapelle et sur les événements qui furent à son origine. C'est aussi une source

(1) Note historique et pièces relatives au monument religieux élevé à Feurs aux victimes de l'anarchie de 1793 dans le département de la Loire, rédigées et réunies par le maire de Feurs (Tours, ed. Mame, 1829, 86 p. Bibl. de la Diana, Br, AS.)

- imprévue pour ses auteurs - sur la sociologie des souscripteurs et des victimes de la Révolution dont le monument avait pour but de commémorer le souvenir.

2 - Le lancement de la souscription

Pierre-Marie d'Assier, écuyer, ancien garde du corps du roi, était maire de Feurs (1 bis) lorsqu'en 1822, il prit l'initiative de lancer une souscription destinée à construire une chapelle expiatoire afin "d'honorer d'un culte public la mémoire des martyrs de la monarchie et de la Religion"(2) et afin de "recueillir les restes des victimes immolées en haine des vrais principes"(3). Il invoquait pour cela le désir des habitants de sa commune et le "devoir d'expiation" :

Les habitans (sic) de la ville de Feurs forcés, en ces jours de douleur, d'être les témoins des cruelles exécutions qui ensanglantèrent notre pays appellent de leurs vœux le religieux édifice... il leur tarde qu'un culte spécial consacre, au milieu d'eux, tant d'infortune et de dévouement. C'est pour satisfaire à ce pieux empressement, à ce devoir d'expiation (4)... que nous avons formé le projet d'une souscription à laquelle tous les amis de leur pays, de l'ordre et de la bonne cause, et principalement les parens (sic) de ceux qui lui furent sacrifiés en cette province sont invités à prendre part (5).

Ils'agissait donc de construire une chapelle où seraient recueillis les restes des victimes de 1793-1794, sur le lieu même de leur exécution. Le propriétaire du lieu, M. Théodore du Rozeil, fit aussitôt connaître son intention de faire don de tout le terrain nécessaire.

Une commission, formée du maire de Feurs, du curé, du juge de paix et d'autres notables, fut formée pour organiser la souscription qui fut ouverte chez les notaires (dans les localités les plus importantes(6)) et dans les mairies.

Le vicomte de Nonneville, préfet du département (7), approuva aussitôt avec chaleur cette initiative et adressa aux maires une circulaire les invitant à faire appel à leurs administrés. C'était d'abord l'occasion pour le préfet d'affirmer son allégeance au régime, avec d'autant plus de force qu'il avait d'abord servi l'empire :

Monsieur le Maire, sous un gouvernement légitime, également pénétré des principes religieux et monarchiques qui forment son essence, l'administration ne peut accueillir qu'avec empressement les projets qui tendent à honorer la mémoire de ces nobles victimes... qui lorsque l'anarchie révolutionnaire ensanglantait notre malheureuse patrie, unirent leurs efforts pour briser le joug de fer qui pesait sur elle, et rappeler dans son sein cette auguste famille qui, depuis, nous a été rendue et qui depuis tant de siècles fit son bonheur et sa gloire (8)

(1 bis) Pierre-Marie d'Assier (1785-1864) fut maire de Feurs de 1816 à 1830 et conseiller général.

(2) Note historique ...op. cit. p.46.

(3) Ibid., p.47. Les victimes du tribunal révolutionnaire de Feurs avaient été inhumées dans des fosses communes situées sur le lieu de leur exécution.

(4) C'est nous qui soulignons. Cette chapelle expiatoire s'inspirait du monument du même nom édifié à Paris à la mémoire de Louis XVI ainsi que la chapelle des Brotteaux, dédiée aux victimes lyonnaises de 1793.

(5) Note historique... op. cit. p.47.

(6) A Montbrison, St-Etienne, Roanne, St-Chamond, Rive-de-Gier, St-Bonnet Le-Château, St-Rambert, St-Galmier, Boën, St-Germain-Laval et Néronde.

Je ne doute pas, Monsieur le Maire, que vous ne trouviez quelque satisfaction à en perpétuer le souvenir par un dernier hommage rendu à des parents, à des amis, à des compagnons d'armes, ou seulement à des compatriotes (9)

3 - Les souscripteurs :

La souscription lancée en janvier 1822 fut close en novembre de la même année : une somme de 10 291,30 F (10) fut recueillie auprès de 210 souscripteurs. Il faut distinguer dix souscriptions collectives (11) qui représentent 24,6 % de la somme rassemblée : la plus importante fut celle du conseil général qui vota une subvention de 1500 F. Il y eut aussi 7 780,30 F versés par les souscripteurs individuels.

La souscription ayant été connue à la cour, le roi et les membres de la famille royale s'inscrivirent en tête de la liste : le roi Louis XVIII pour 500 F, le comte d'Artois pour 400 F, le duc d'Angoulême pour 300 F et la duchesse de Berry pour 200 F. La famille royale versa ainsi 1 400 F, soit 13,6 % de la somme totale.

Parmi les plus importants souscripteurs, notons le marquis de Talaru, pair de France (500 F) sous le patronage duquel la souscription avait été placée en Forez, le comte du Bourg (350 F), le comte de Rochefort (300 F), etc. Mais il y avait aussi beaucoup de petites oboles, versées par des gens modestes, beaucoup de pièces de 5 F (5 F-or, il est vrai...).

La composition sociologique des 190 souscripteurs individuels est intéressante à observer :

<u>Nobles</u>	43	22,63%	
<u>Prêtres et religieux</u>	51	26,84%	
<u>Bourgeoisie :</u>			
Propriétaires et rentiers	13	6,84%	} 31,57%
Hommes de loi	18	9,47%	
Membres des adm. locales	14	7,36%	
Fonctionnaires	7	3,68%	
Prof. libérales	4	2,10%	
Négociants et entrepreneurs	4	2,10%	
<u>Gens de métiers</u>	2	1,05%	
<u>Femmes sans profession</u>	32	16,84%	
<u>Divers</u>	2	1,05%	
			soit 99,98% (=100%)

(7) André Tassin de Nonneville (1775-1834), auditeur puis maître des requêtes au Conseil d'Etat (1810-1815), préfet de la Loire (1815-1823) de l'Indre-et-Loire (1823-1828) et du Vaucluse (1828-1830).

(Répertoire nominatif et territorial publié par les A.N. en 1981 ; *Les préfets du 11 ventôse an VIII au 4 septembre 1870*).

(8) Note historique... op. cit., p.50.

(9) Ibid., p.51.

(10) En équivalence-or, cela représenterait 308 739 de nos F (cours de juillet 1982) ou, si l'on préfère, 30 millions de centimes.

On peut constater, parmi les souscripteurs, le pourcentage important des nobles (22%) et des prêtres (26%) : ce qui correspond bien à ce que nous savons de la Restauration, régime marqué par "l'alliance du trône et de l'autel". La bourgeoisie représente en outre 31% des souscripteurs. Quant aux classes populaires, elles sont pratiquement absentes : il n'y a ni cultivateurs, ni journaliers, ni domestiques, ni ouvriers de manufactures.

D'ailleurs, si l'on compare ce tableau avec celui des victimes de la Révolution (cf. Annexe ci-après), on constate que la base politique de la Restauration - celle qui souscrit, c'est-à-dire celle qui globalement approuve le régime et sa célébration des victimes de la Terreur - est beaucoup moins "populaire" que celle de la Contre-Révolution de 1793-1794.

4 - La construction de la chapelle :

Une réunion eut lieu, le 22 novembre 1822 à Montbrison, en présence du préfet de la Loire. Elle rassemblait les membres de la commission chargée de l'exécution du projet et les principaux souscripteurs. M. d'Assier, maire de Feurs, fit un compte-rendu de la souscription ; puis on examina les projets élaborés, d'une part par les architectes du département et d'autre part par des particuliers : le vicomte de Becdelièvre (de Feurs) et M. d'Assier lui-même. Le projet de ce dernier, "en forme de temple grec" (12) fut celui qui réunit le plus de suffrages. Un conseil, formé de M. de Rochefort, de MM. d'Assier frères (12 bis), de Th. du Rozeil, de L. de Fontanez et de Me Desgeorges, notaire à Feurs et trésorier de la souscription, fut chargé "d'examiner plus particulièrement le projet en question" et de le "mettre à exécution".

Une nouvelle réunion eut lieu à Feurs le 31 décembre 1822. Le projet fut définitivement adopté. MM. d'Assier furent chargés de la direction et de la surveillance des travaux, Me Desgeorges, de la comptabilité de l'entreprise.

La construction de la chapelle eut lieu entre mars 1823 et novembre 1826. Comme souvent en pareil cas, elle fut à plusieurs reprises retardée, en particulier par les difficultés rencontrées pour trouver les matériaux convenables.

Le prix payé aux entrepreneurs s'éleva à 9 797,90F dont le détail minutieux nous est donné par la brochure déjà citée (p.79 à 83).

5 - La chapelle

La chapelle, à laquelle on accède par un escalier d'une dizaine de marches, est de forme quadrangulaire et représente un temple antique élevé sur un soubassement, avec péristyle à l'entrée. Quatre colonnes supportent un fronton triangulaire. Sur le linteau est gravée une inscription (due à M. le chevalier Petit-Radel, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres) dont le texte se poursuit au-dessus de la porte qui, une fois le péristyle franchi, ouvre la chapelle :

-
- (11) Les vicaires généraux du diocèse et du chapitre de Lyon, les membres du tribunal civil de Montbrison, le conseil général de la Loire, la chambre des notaires de l'arrondissement de Montbrison, les avoués de Montbrison, les membres de la confrérie de la croix, les prêtres du canton de Néronde, la paroisse de La Valla, la commune de Pouilly-les-Feurs, les soeurs de St-Joseph de St-Just-en-Doizieux.
- (12) Note historique... op. cit., p.68.

D.O.M.
SACRUM PIACULARE
HIC UBI PRO REGE ET FIDE FORENSES NEFANDIS TEMPORIBUS
CECIDERUNT MDCCXCIII
LUD. XVIII REX RERUM REPARATOR PRINCIPES AUGUSTISSIMI
UNA CUM CIVIBUS OMNIUM ORDINUM AERE COLLATO
POSUERUNT MDCCCXXIV (13)

L'autel occupe le fond de la chapelle. Un peu en avant a été creusé un puits au fond duquel a été placée une énorme pierre ayant servi anciennement de bénitier : ce puits a été aménagé pour servir d'ossuaire et recueillir les restes des victimes de 1793 qui avaient été préalablement exhumés, soit de la fosse creusée à l'emplacement du monument, soit du cimetière de Feurs.

6 - L'inauguration et la consécration de la chapelle :

L'inauguration de la chapelle expiatoire eut lieu le 16 novembre 1826, en présence des membres de la municipalité de Feurs, du représentant du préfet de la Loire (14), du général comte de la Tour d'Auvergne, commandant la subdivision militaire, du vicomte de Meaux, député-maire de Montrison et d'une nombreuse assistance.

Les ossements des victimes avaient été placés dans l'église paroissiale, sous un catafalque recouvert du drapeau blanc. Douze gardes nationaux, suivis d'un long cortège, portèrent le catafalque jusqu'à la chapelle. Celle-ci fut alors bénie et consacrée. A la fin de la messe de requiem, marquée par une homélie de l'abbé Fessieux, curé de Pouilly-les-Feurs, eut lieu l'absoute et l'inhumation des restes des victimes dans l'ossuaire qui leur été réservé. Celui-ci fut alors recouvert par une pierre tumulaire de grande dimension portant l'inscription suivante :

OSSA FORENSIUM
IN HOC INFANDI SUPPLICII LOCO
PRO FIDE ET REGE TRUCIDATORUM
CUM PER ANNOS XXII
INDECORO SUB CAESPITE OBRUTA
IACUISSENT
EXTRACTO TANDEM PIACULARI
SACRO
A PARENTIBUS EORUM ET CONCIVIBUS
PIUSSIME ELATA
RITE HIC REPOSITA SUNT
ANNO JUBILEI MDCCCXXVI (15)

-
- (12 bis) Pierre-Marie d'Assier, déjà cité, et son frère Jean-Joseph d'Assier (1793-1853), ancien officier de cavalerie blessé à Leipzig (il sera lui aussi maire de Feurs de 1846 à 1848).
- (13) Dans ce lieu où, dans des temps impies, des Foréziens moururent pour le Roi et la Foi, en 1793, le roi Louis XVIII, voulant réparer ces crimes, les princes très vénérés, ainsi que des citoyens de toutes conditions, fondèrent par souscription, en 1824, une chapelle expiatoire.
- (14) Le baron de Chaulieu, préfet de la Loire, s'était fait représenter par son fils.
- (15) Les ossements des Foréziens, massacrés pour la foi et le roi, furent ensevelis pendant 22 ans, d'une façon scandaleuse, sur le lieu de leur supplice. Une chapelle expiatoire ayant été enfin érigée, ils ont été replacés ici, selon un rite très saint, par leurs parents et par leurs concitoyens, l'année du Jubilé 1826.

En outre, par acte notarié du 31 mai 1827 passé devant Me de Bona Duval, notaire à Feurs, fut fondé, à perpétuité, un service anniversaire devant être célébré chaque année, le 16 novembre (date de la consécration de la chapelle). La municipalité de Feurs versa, à cet effet, la somme de 305 F à la fabrique paroissiale.

* * *

Aujourd'hui, plus d'un siècle et demi après sa consécration, la chapelle expiatoire de Feurs est dans un assez triste état de délabrement et d'abandon. Elle mériterait d'être restaurée et entretenue. Ce monument présente, à notre avis, un double intérêt :

- Il est un témoignage architectural d'un XIXe siècle auquel les historiens de l'art s'intéressent de plus en plus.

- Il nous rappelle que la Révolution est dans notre Histoire une ligne de fracture capitale ; des hommes moururent pour et contre elle. Et sous la Restauration qui fut, au sens propre du terme, une Contre-Révolution, c'est le souvenir des victimes de la Terreur qui fut exalté.

Aujourd'hui, le temps a passé et la France a les bras assez larges pour recueillir tous ses enfants. Les victimes de la terreur et les volontaires de l'an II qui, à la même époque, sont morts en défendant la "Patrie en danger" appartenaient au-delà de leurs divisions à un même peuple et ont écrit les chapitres d'une même Histoire.

Claude LATTA

S
S S S
S S S S
S

ANNEXE

LES VICTIMES FOREZIENNES DE LA REVOLUTION

(d'après la liste publiée par la brochure de M. d'Assier, maire de Feurs)

Condamnés à mort et exécutés à FEURS	65
Condamnés à mort exécutés à LYON	206
Exécutés à PARIS	2
Disparu	1
Cas non précisé	1
	<hr/>
total	275

Ce tableau montre, en particulier, l'importance que prit la participation forézienne à la défense de Lyon contre les armées de la Convention.

Les victimes : aspects sociologiques

nombre total des victimes	275
nombre des victimes dont la profession ou l'état social sont connus	252
<u>Répartition par sexe</u> :	264
hommes	264
femmes	11 (soit 4 %)

Répartition par professions

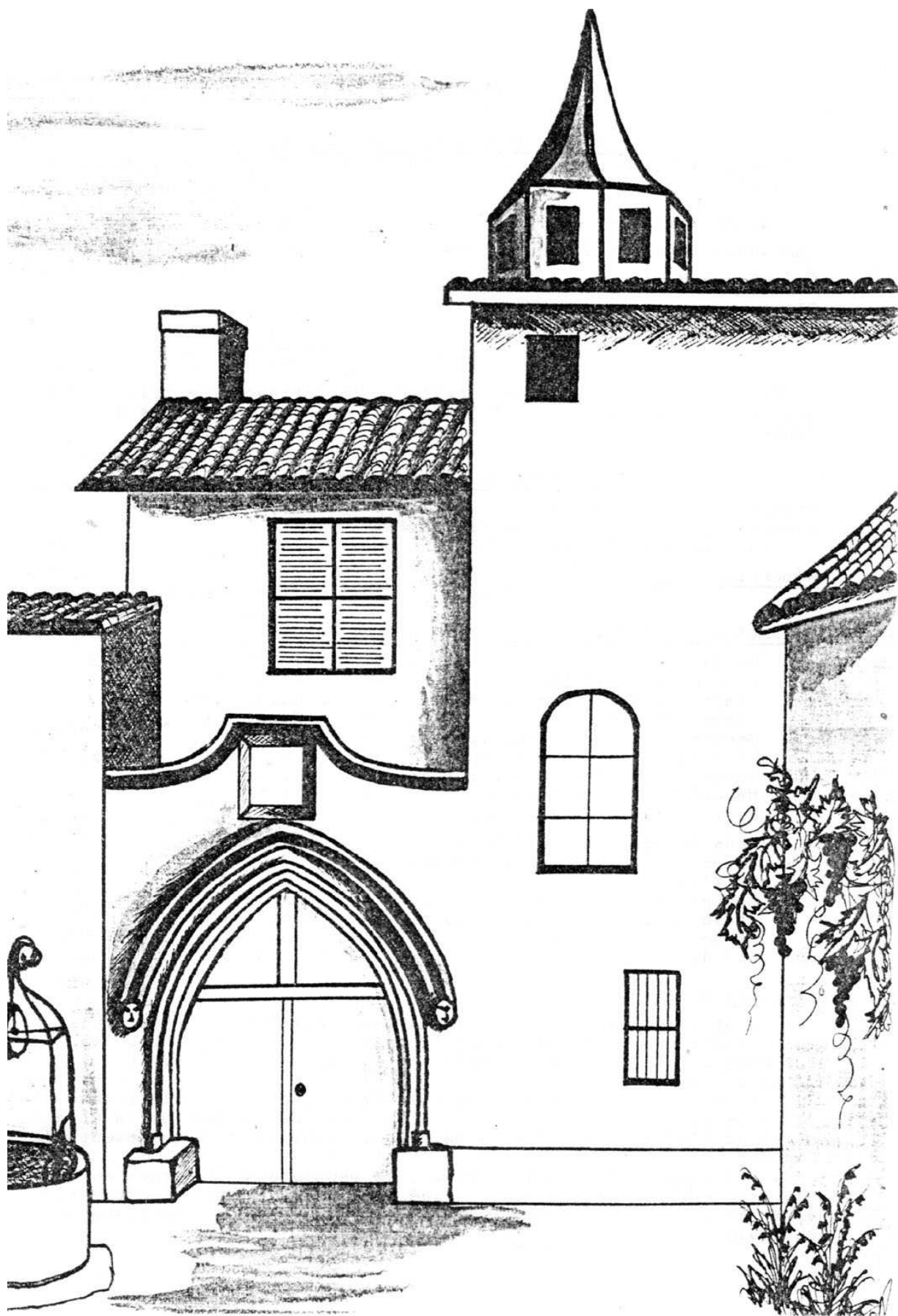
Nobles	27	10,71 %	} "Bourgeoisie" 43,53 %
Prêtres et religieux	34	13,49 %	
Propriétaires et rentiers	26	10,31 %	
Hommes de loi	54	21,42 %	
Membres des administrations	5	1,98 %	
Négociants et entrepreneurs	12	4,76 %	
Hommes d'affaires et banquiers	3	1,19 %	
Médecins et chirurgiens	4	1,58 %	
Ecrivains et instituteurs	3	1,19 %	
Gens de métiers : artisans, ouvriers, boutiquiers, commis.	44	17,46 %	
Cultivateurs	9	3,57 %	
Journaliers et domestiques	5	1,98 %	
Officiers, gendarmes, soldats	14	5,55 %	
Femmes sans profession	11	4,36 %	
Comédien	1	0,39 %	

Remarques :

1/ Toutes les catégories sociales sont représentées. Les nobles et les prêtres ne sont pas seuls touchés par la Terreur mais leur pourcentage est cependant supérieur à ce qu'ils représentent dans la population.

2/ La bourgeoisie est touchée massivement, en particulier les hommes de loi qui avaient fourni l'essentiel des cadres de la Révolution en 1789 et qui sont, en partie, balayés par les événements de 1793-1794.

3/ Les paysans sont peu touchés ; le peuple des campagnes ne s'est pas, semble-t-il, massivement engagé dans la lutte contre-révolutionnaire. Leur pourcentage est même inférieur à celui des artisans et boutiquiers.



HOPITAL DE CHANDIEU (suite)

9 - L'affaire Stire

"L'affaire Stire" se situe à la fin du XVIIIe siècle et est liée, plus ou moins directement, aux troubles révolutionnaires des années 1789-90 et suivantes.

Ajoutons, en manière de boutade, que si le nez de l'abbé Mollin eut été moins rouge, la face... de l'affaire en eut été changée !!

Cet abbé Mollin fut recteur de l'hôpital de Chandieu durant les années 1790-91 et 92, peut-être même avant.

Lorsque l'on consulte les divers "journaux ou livres de raison" tenus par les recteurs (J.L. Demontmain, A.Roche, F.Dupuy...) on constate, entre autres, deux choses qui vont nous éclairer pour la suite :

1° L'hôpital vendait des quantités importantes de vin, rouge ou blanc, provenant de ses vignes,

2° Les achats de nourriture (pain, viande, beurre, poisson...), de tissus (toile, droguet) et autres marchandises nécessaires (clous, paillats, poudre à fusil, échalas...) se faisaient toujours à des particuliers ou à des commerçants de Chandieu ou de Montbrison.

On peut donc se demander pourquoi l'abbé Mollin s'en fut faire les achats de l'hôpital chez un épicier à Saint-Galmier, le sieur Stire ? Et pourquoi n'a-t-il pas payé ces marchandises ? Toujours est-il que le sieur Stire présente, début 1793, au successeur de l'abbé Mollin, le recteur Mayme, un mémoire pour diverses fournitures livrées à l'hôpital de Chandieu du 12 octobre 1790 au 15 juillet 1791 pour pour un montant de 203 livres 18 sols.

Les officiers municipaux, co-administrateurs de l'hôpital, et qui contrôlent avec sérieux et intégrité les comptes de l'établissement, sont choqués par quelques achats bizarres de l'abbé Mollin : jugez-en plutôt, il s'agit de 120 bouteilles de bon vin blanc - pour les malades ! - , quelques livres de poudre, 2 sols de pierre à fusil et... des bouchons de liège.

D'aucuns penseront, à la lecture de ces fournitures, aux paroles du père Butin, que rapportent M. l'abbé J. Canard dans son émouvant ouvrage : "C'était...hier" : -"Tu n'as donc pas remarqué que tous les hommes qui portent une lune sur le crâne lèvent bien le coude ?" (page 125). Le recteur Mollin devait bien lever et le coude et le fusil...grand amateur de vin et de gibier...

Le recteur Mayme et les officiers municipaux contestent donc le bien fondé des dites fournitures, en partie, et souhaitent en distraire une somme de 50 livres 2 sols pour dépenses "insolites", ceci malgré la reconnaissance d'engagement sincère de l'abbé Mollin, "ci-devant administrateur d'une maison dont l'entrée est considérable".

L'affaire va se dérouler et offrir un bel exemple de la lenteur de la procédure judiciaire à cette époque, dans un non-respect, par les parties, des jugements arrêtés par le Tribunal de Montbrison.

- 30 mars 1793 : assignation provoquée par le sieur Stire.
Conciliation.

- 3 avril 1793 : assignation contre le sieur Mayme, recteur de l'hôpital.

- 21 avril 1793 : reconnaissance de la dette faite.

- 23 avril 1793 : reconnaissance répétée de la dette.
- 6 juin et 28 juin 1793 : reconnaissance répétée avec un arrêté de jugement reconnaissant le bon droit du sieur Stire.
- Juillet 1793 : jugement de condamnation...

La chicane dure ainsi des années. Entre temps le sieur Stire, épicier, est mort. Jugements, plaidoiries, assignations et exploits divers se succèdent et enfin en Floréal an IX (avril-mai 1801) un jugement ordonne la saisie des bestiaux, foin, vin, grains, vendus à la criée au marché de Montbrison pour l'acquittement de la dette qui sera payée à la veuve du sieur Stire.

L'affaire se terminera en Nivôse an X (décembre 1801)

10 - Affaire hôpital de Chandieu-et les hospices de

Montbrison

On peut s'étonner que notre hôpital, de taille réduite, ait pu subsister ainsi sans être réuni (comme le furent certains) à un hôpital plus grand. Ainsi, par Lettres Patentes de 1696, l'hôpital de Sury-le-Comtal, la léproserie de Moingt et la maladrerie de Grézieux-le-Fromental furent réunis à l'hôtel-Dieu de Montbrison.

Peut-être est-ce la double protection des seigneurs de Couzan et de Chalmazel qui lui évita ce sort ? Mais il y eut cependant un rattachement au début du XIXe siècle, lequel causa un véritable bouleversement dans la population de Chandieu.

Le 15 Prairial an IX (4 juin 1801) un arrêté du Consulat - coïncidant curieusement avec le jugement de condamnation de l'affaire Stire - confie l'administration de l'hôpital de Champdieu aux administrateurs des hospices de Montbrison. Ceci dans le cadre des réformes de centralisation en cours à cette époque.

Le 28 Prairial An IX (17 juin 1801), un inventaire des biens est dressé par les citoyens Thomas Thomé et Mathieu Dezarnaud avant le transfert. Inventaire incomplet, hâtif, sans enthousiasme et pittoresque : "...*et d'ailleurs l'heure étant avancée, nous avons mis le restant (des archives) en deux grands sacs et clos le tout dans un placard...*"

Il ne faudra pas moins de 3 arrêtés pour avoir raison des réclamations des gens de Champdieu : un de 28 Fructidor an X (15 septembre 1802), un du 16 Fructidor an XII (3 septembre 1804) et un du 31 juillet 1806.

La mauvaise volonté d'exécution étant évidente, la colère apparente de la part des gens et notables de Champdieu, il y faudra la force publique pour conduire les anciens à Montbrison et procéder à l'évacuation des bâtiments.

Le 25 décembre 1808, un arrêté du préfet de la Loire confirme ce transfert et condamne l'attitude hostile et les réclamations des gens de Champdieu.

Le 16 septembre 1810, une lettre du marquis Charles de Talaru porte la nomination des trois pauvres dont il avait le libre choix, ceci comme par le passé.

Les gens et notables de Champdieu, curé en tête, continuent à se plaindre de ce transfert et multiplient les démarches pour recou-

Le marquis Charles de Talaru se décide enfin à écrire une lettre avec demande de rétablir les droits de Champdieu sur son hôpital-hospice. Lettre sans effet semble-t-il. Les habitants de Champdieu lui ont tenu rigueur de son attitude indifférente et de cette démarche bien trop tardive.

Enfin, après de nombreuses démarches, une décision ministérielle du 27 décembre 1822 rétablit l'hospice de Champdieu dans ses droits. Le gouvernement de Louis XVIII rétablissant ce que le Consulat avait défait...

Nous ne connaissons pas la date du retour des anciens à Champdieu, probablement dans l'année 1823.

Les hospices de Montbrison ont donc géré les biens de l'hôpital de Champdieu pendant 14 ans environ. Les bénéfices retirés de cette gestion dépassant ce qu'ont coûté l'entretien et la nourriture des pauvres, Champdieu, après un inventaire de situation dressé en 1823, réclame une somme globale de 6 000 F, non compris l'auge de l'hospice qui sert de fontaine publique à un quartier de Montbrison : la Madeleine, et l'appareillage de ferme (jougs en particulier).

Après de multiples lettres de revendications des officiers municipaux de Champdieu au sujet dudit règlement, celui-ci se fera finalement pour une somme de 3 000 F.

La satisfaction des gens et notables de Champdieu fut grande et l'enthousiasme se traduisit par des dons à l'hôpital : une pharmacie et, offert par le curé Berthéas, un bois de taillis de 20 mètres... "*...qui prior es tempore potior es jue es regular juris*" (Berthéas)

*
*
*

En 1983, l'hôpital de Champdieu fonctionne toujours, il a maintenant presque 500 ans d'existence, un demi-millénaire ! Mais ses moyens d'existence ont bien changé, nous ne sommes plus en 1823, époque à laquelle les bénéfices retirés de l'exploitation du domaine agricole dépassaient le coût de l'entretien des pauvres ! Et ceci nous paraît une raison supplémentaire de sauvegarder notre hôpital dans son intégrité, mais n'est-ce pas déjà trop tard ?

Groupe de recherche
sur le passé de Chandieu :
Claude BEAUDINAT - Georgette SIMONET

C
C C C
C S C C
C S C

LE CALENDRIER REPUBLICAIN

Tableau de concordance avec le calendrier grégorien

années bissextiles avec 6 jours fériés (sans-cultottides)

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII	XIV
ans républicains	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	1800	1801	1802	1803	1804	1805
1er vendémiaire	22	22	22	23	22	22	22	23	23	23	23	24	23	23
1er brumaire	22	22	22	23	22	22	22	23	23	23	23	24	23	23
1er frimaire	21	21	21	22	21	21	21	22	22	22	22	23	22	22
1er nivôse	21	21	21	22	21	21	21	22	22	22	22	23	22	22
années grégoriennes	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	1800	1801	1802	1803	1804	1805	1806
1er pluviôse	20	20	20	21	20	20	20	21	21	21	21	22	21	21
1er ventôse	19	19	19	20	19	19	19	20	20	20	20	21	20	20
1er germinal	21	21	21	21	21	21	21	22	22	22	22	22	22	22
1er floréal	20	20	20	20	20	20	20	21	21	21	21	21	21	21
1er prairial	20	20	20	20	20	20	20	21	21	21	21	21	21	21
1er messidor	19	19	19	19	19	19	19	20	20	20	20	20	20	20
1er thermidor	19	19	19	19	19	19	19	20	20	20	20	20	20	20
1er fructidor	18	18	18	18	18	18	18	19	19	19	19	19	19	19
<u>Exemples</u>	28 fructidor an X	15 septembre 1802												
	16 fructidor an XII	3 septembre 1804												
	15 prairial an IX	4 juin 1801												

retour au calendrier grégorien

UN POISSON D'AVRIL MONTBRISONNAIS :
LE DRAPEAU DE LA CHAMBRE DES AVOUES

Au temps où l'on s'amusait à faire des farces pour le 1er avril, il en était une en grande vogue parmi les gens de la basoche : elle consistait à envoyer le petit clerc d'une étude d'avoué à la recherche du Drapeau de la Chambre... Les vieux Montbrisonnais reconnaîtront les étapes qui jalonnaient son périple autour du Palais.

* * *

- Jacquot, veux-tu aller faire une commission ?
- Mais oui, tout de suite, Mademoiselle Marie.

Et Jacques, le petit saute-ruisseau de l'étude de Maître Dupont-Dargent avoué à Montbrison en l'an de grâce 1912, s'empresse de retirer ses manches de lustrine et de saisir sa casquette accrochée au portemanteau.

- Tu vas monter tout de suite au Palais chercher le drapeau de la Chambre des Avoués. Mais fais vite... C'est pressé... Ne te laisses surtout pas devancer par d'autres !
- Comptez sur moi, Mademoiselle Marie. J'y cours et je vous promets que dans dix minutes vous l'aurez votre drapeau !
- C'est vrai que tu es un débrouillard ! poursuit la dactylo d'un ton admiratif.

Très flatté, Jacques fait claquer la porte de l'étude sans entendre le rire sonore qui accompagne sa sortie. Monsieur le Premier Clerc lui-même se départit de sa dignité pour rire à l'unisson de ses collègues, tandis que, penché sur ses dossiers, Me Dupont-Dargent pince les lèvres d'un air attendri au souvenir d'un temps lointain où il n'était lui aussi qu'un petit saute-ruisseau.

Jacques a tôt fait de traverser le pont du Vizézy, la Tupinerie et toutes les ruelles aux pavés pointus conduisant aux hauteurs montbrisonnaises où siège la Justice. Le voici devant la porte du Palais. Mais, au fait, Mlle Marie ne lui a pas dit s'il fallait s'adresser au Parquet au Greffe, au Juge d'instruction ou au Président...

- Cela ne fait rien, je me débrouillerai, pense Jacques en frappant à la porte vitrée de la loge.
- Qu'y a-t-il, interroge le concierge très occupé à éplucher des pissenlits ?
- Je viens chercher le drapeau de la Chambre des Avoués, répond le petit clerc.

Un imperceptible coup d'oeil au calendrier renseigne le "conservateur du Palais" sur l'opportunité de cette demande et, sans lâcher son couteau, il lance d'une voix aussi tranchante : "Au Parquet !"

Dans l'antichambre, deux gendarmes assis sur un banc encadrent un vagabond pouilleux attendant d'être introduit auprès du Procureur. Jacques traverse en habitué et fait "toc-toc" à la porte du secrétariat

- Entrez ! répond la voix enrouée du secrétaire.

- Me Dupont-Dargent m'envoie chercher le drapeau...

- ... de la Chambre des Avoués, continue le vieil employé qui en a tant vus au cours de sa carrière des "Premier Avril" et des petits saute-ruisseau... Monte le chercher au Greffe.

Tandis que Jacques s'empresse de reprendre la porte, Monsieur le Substitut, nouvellement installé à Montbrison, lance à travers ses lunettes à monture d'or un regard interrogatif et stupéfait... Son vieux secrétaire est sûrement en train de devenir fou !...

Au Greffe, l'arrivée de Jacques fait sensation... On dirait presque qu'elle est désirée. En chœur, greffier et employés s'exclament :

- Tu viens sûrement chercher le drapeau ?

- Mais oui, répond le petit bonhomme, tout heureux d'être si bien deviné.

- Si tu étais venu cinq minutes plus tôt, il était encore là, mais voici que le Capitaine de Gendarmerie vient de l'emporter. Va le réclamer à la brigade.

- J'y cours. Merci, Messieurs.

En deux enjambées, Jacquot est arrivé à la porte de la caserne. Entrant carrément au bureau, il réitère sa demande. Un secrétaire moustachu le dévisage et, d'une voix à faire trembler les vitres, s'écrie :

- Ah ! ça, petit malotru, te f...-tu de moi ! Dépêche-toi de déguerpir ou je te flanque un procès-verbal pour outrage à la maréchaussée !.. Allez, ouste !...

Le pauvre gamin en demeure tout décontenancé, mais cela est bien pis lorsque, derrière le galandage séparant le bureau du planton de celui de l'adjudant, une autre voix tonitruante rugit :

- A la prison !

Tout tremblant, Jacques balbutie : "Mais, Messieurs les gendarmes, je n'ai rien fait de mal. C'est mon patron qui m'a envoyé".

- Je te dis que c'est à la prison qu'il faut aller le chercher ton drapeau, poursuit la grosse voix. Vas-y vite, c'est le gardien-chef qui l'a pris !

Tout débrouillard qu'il est, Jacques ne se sent pas bien fixe au moment de tirer la cloche de la "Maison d'arrêt et de justice"... Un chien hurle... Des pas résonnent... Des clefs cliquettent... Des verrous grincent... Un visage grave sous une casquette étoilée s'encadre dans la porte rébarbative... Une voix blanche interroge :

- Que veux-tu, petit ? Ce n'est pas jour de visite.

Jacques rougit. Le prendrait-on pour le fils d'un cambrioleur ? Et il se met à bafouiller : "Je viens... chercher... le dra ... le dra ..."

- Ah ! le drapeau de la Chambre ! Mais il fallait le dire tout de suite, dit le gardien dont un demi-sourire vient éclairer la figure triste... Seulement, vois-tu, tu arrives encore trop tard. Il n'est plus là. Il est...

- Où donc, grands dieux, pense Jacquot dont le sang se glace en attendant la réponse. Dire que, de bureau en bureau, on l'a envoyé jusqu'à la prison ! Que peut-il y avoir de pire à présent, si ce n'est l'enfer !

Aussi, n'en croit-il pas ses oreilles lorsque, refermant son verrou, l'homme aux étoiles laisse tomber placidement ces mots :

- A la cure de St-Pierre.

Ouf ! Jacques pousse un soupir de soulagement. Il vient de quitter l'enfer pour le Paradis dont chacun sait que Saint Pierre est le grand portier.

Madame Annette, la gouvernante de M. le Curé, répond à son coup de sonnette joyeux. Mais, dès qu'il lui a formulé sa requête, le cœur tout rempli d'espoir, elle éclate d'un bon rire franc et, le poussant dans sa cuisine, lui montre le calendrier... Poisson d'avril, Jacquot, tu t'y es laissé prendre comme les autres !

Pauvre Jacques ! La colère et la honte lui font jaillir les larmes des yeux. Comme il leur en veut à tous ceux qui se sont moqués de lui : les clercs de l'étude, Mlle Marie, le concierge, les secrétaires, les gendarmes, et, pour finir, le gardien de prison !...

Le sentant malheureux, Mme Annette le console maternellement et, pour lui remonter le cœur, lui paye un bon petit verre de cassis de sa fabrication :

"Je te gâte, lui confie-t-elle, parce que tu es le premier, mais tu penses que si j'en faisais autant à tous ceux qui vont venir aujourd'hui tirer la sonnette, tout mon carafon y passerait..."

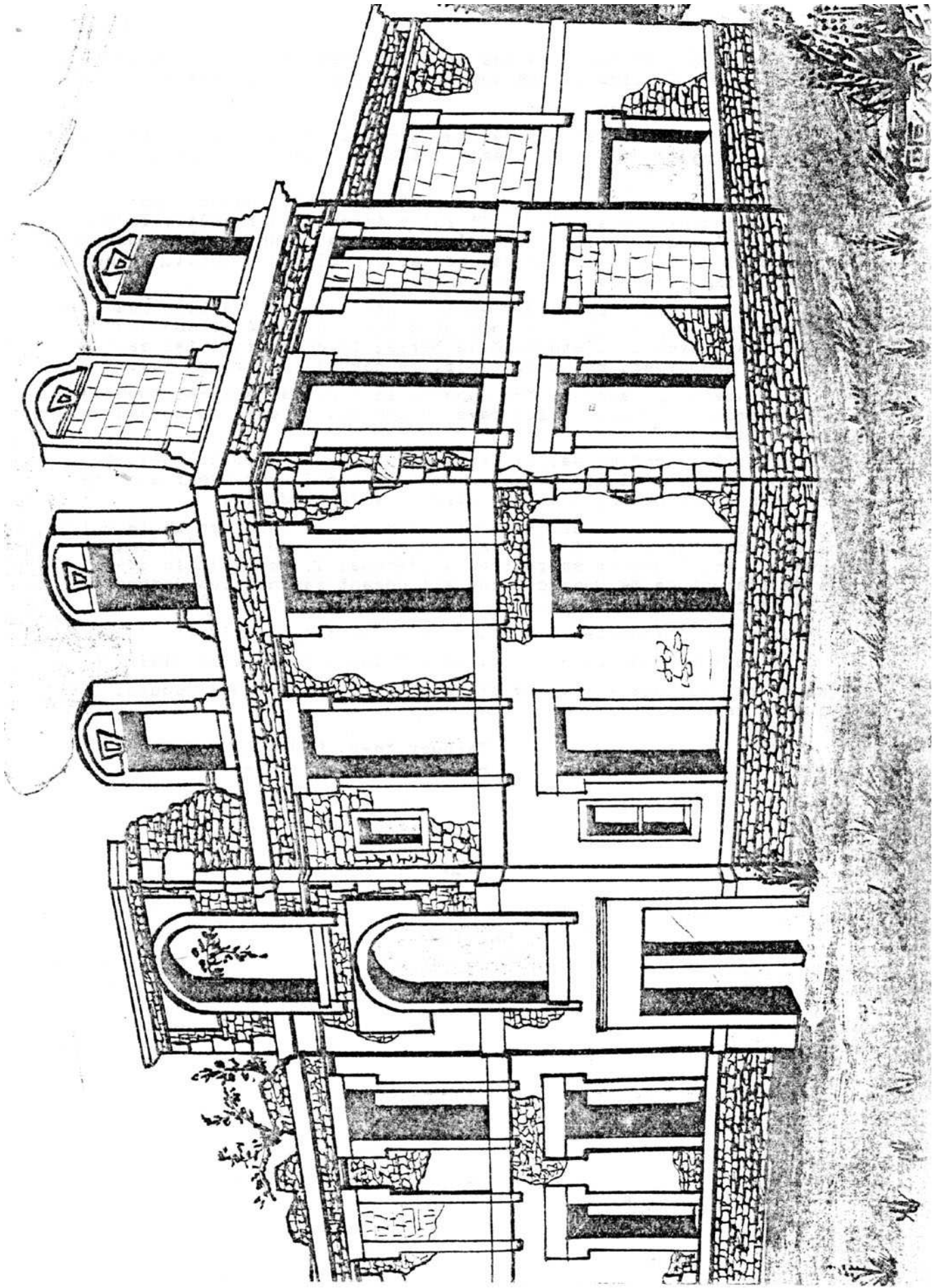
Cela va mieux. Jacques redescend des hauts quartiers de la ville, moins vite cependant qu'il n'y était monté. Or, comme il s'en va, un peu penaud, appréhendant sa rentrée à l'étude, il aperçoit le grand Louis de l'étude de Me Duparc-Duroy allongeant ses maigres jambes le long de la rue Claude-Henrys.

"Lui aussi, pense-t-il, a attrapé le Poisson d'Avril !"

Et, au moment de le croiser, il lui lance d'une voix claironnante :
- T'as du retard, vieux !... Le drapeau de la Chambre des Avoués, c'est moi qui le rapporte !

Marguerite-V. FOURNIER

p p p
p p p p
p p p



UN CHATEAU "MORT-NE" EN FOREZ

Il était une fois... (l'histoire commence comme un conte de fée) une jeune fille dont le célibat semblait se prolonger au-delà des limites convenables pour faire un mariage prometteur, qui s'était éprise d'un gentilhomme qu'elle n'avait pas l'occasion de voir souvent... Une jeune fille qui n'avait rien d'une star internationale : si la fée qui préside aux destinées des gens fortunés l'avait assistée dès sa naissance, celle à qui l'on doit habituellement la beauté physique, devait être, ce jour-là, très occupée ailleurs. "Qu'est-ce qu'elle n'était pas belle", se serait sûrement écrié un petit garçon de mes voisins, s'il avait eu la possibilité de la rencontrer.

Oui mais... elle était l'héritière d'une famille immensément riche, et tout le monde sait bien que, dans notre société occidentale, l'argent apporte une compensation qui permet de fermer les yeux sur beaucoup d'imperfections.

Cela se passait dans les premières années de la Troisième République. La jeune fille venait tous les ans, avec sa famille d'abord, puis seule, passer quelques semaines d'été dans la plaine forézienne. Elle se mêlait peu à la population du pays qui ne connaissait d'elle que l'irrégularité de ses traits. Mais, parce qu'elle était riche, les familles de la haute société l'invitaient volontiers à des réceptions. C'est au cours de l'une d'elles qu'elle sentit battre son cœur pour un jeune homme de son âge qui appartenait à la petite noblesse du pays : véritable "coup de foudre" qui se traduisit presque aussitôt en "coup de folie". A quoi ne se serait-elle pas résignée sinon pour aboutir à un lien indissoluble, du moins pour vivre le plus près possible de son chevalier servant. L'argent ne comptant pas pour elle, elle décida, sur le champ, sans hésitation ni calcul, de se faire construire un grand et beau château, à quelques centaines de mètres seulement de la résidence principale du garçon qu'elle voulait séduire. On raconte qu'elle rêvait même de relier les deux manoirs par une voie directe...

La tradition a fidèlement rapporté ce qui précède. Venons en maintenant à des explications plus précises. La jeune personne au visage ingrat qui s'est lancée dans cette aventure s'appelait Mademoiselle Bodinon. Elle appartenait à une famille lyonnaise de banquiers et marchands de biens, propriétaires notamment du grand domaine de Chabet, dont les bâtiments ruraux sont encore occupés à quatre cents mètres au nord du château du même nom.

L'emplacement choisi pour la nouvelle construction appartenait précisément au domaine de Chabet : un petit coteau boisé, du haut duquel on pouvait apercevoir le castelet qu'elle rêvait de relier au sien par une grande allée privée. L'immeuble projeté aurait dû être un château comme on en voit peu en plaine forézienne : tout en pierre, le corps principal flanqué, au levant, d'une tour, et les cours entourées de dépendances confortables pour chevaux et calèches.

Les travaux furent menés si rondement par des ouvriers nombreux et habiles que la luxueuse demeure, couronnée de pierres taillées et surmontée d'une toiture pentue couverte d'ardoises, était achevée au bout de quelques mois. Portes et fenêtres posées, l'intérieur, pratiquement terminé, était desservi, au rez-de-chaussée, par un hall

central d'où partait pour les étages un majestueux escalier.

On allait entreprendre la pose des tapisseries et les peintures quand, brusquement, dans des circonstances qui ne sont pas bien connues, la demoiselle quitta ce monde pour un autre dont on ne revient pas. Il y a de cela exactement un siècle. Ce fut une catastrophe et pour le château et pour la commune.

L'heureux bénéficiaire de l'héritage, un parent, officier de marine résidant à Toulouse, ne chercha pas à nouer des liens avec notre province qui lui était étrangère. Au lieu de prendre en charge l'achèvement de la magnifique résidence de Montverdun, il préféra en tirer profit tout de suite, et se débarrasser de tout ce qui pouvait en être aisément détaché. En quelques semaines le bâtiment fut réduit à l'état de squelette et abandonné au pillage. A l'issue de la Grande Guerre, la construction elle-même et le terrain d'alentour furent vendus à un cafetier de Boën, originaire du quartier. Le tout échappait ainsi définitivement à la tutelle des parents de la grande famille lyonnaise.

Nous n'avons pas à entrer dans le détail des avatars survenus aux descendants de l'acquéreur qui, semble-t-il, poursuivis par le mauvais sort accroché dès les origines à ce château, furent amenés à dépecer le domaine pour ne pas sombrer dans la faillite.

En 1925, la toiture résistait encore aux intempéries, conservant au monument inachevé une certaine noblesse. Dix ans plus tard environ s'effondrait la tour, entraînant dans sa chute une partie de la grosse charpente du corps principal qui s'en trouva déséquilibré. C'était la fin ! Pour écrire, les écoliers purent faire ample provision d'ardoises, et les voisins trouvèrent pierres et ferrures à volonté pour construire ailleurs. Voyant cela, le propriétaire du moment, après un maladroit essai de consolidation, s'empressa de faire enlever le grand escalier, les pierres taillées du couronnement et quelques uns des encadrements d'ouvertures, le tout cédé à bas prix. Pour desceller plus facilement certaines ferrures importantes, on alla jusqu'à utiliser la dynamite. Ce qui eut pour effet d'ébranler tout l'édifice, et de rendre impossible toute forme de restauration ultérieure.

Les pans de murs restés debout sont visibles, au delà du petit ruisseau Drugent, à un demi-kilomètre environ de la route de Marcilly-le-Châtel à Monverdun ; vestiges grandioses et impressionnants qui donnent une petite idée de ce que devait être ce grand immeuble à l'état neuf, construit sur une vaste plate-forme en terrasse. Au sud, la façade principale se développe sur une longueur de vingt-cinq mètres environ, tandis qu'en profondeur, les côtés Est et Ouest en mesurent une quinzaine.

On distingue très bien les trois niveaux superposés de l'édifice : un rez-de-chaussée (ou plutôt une sorte d'entresol) surélevé de quelques décimètres par rapport à la cour, au-dessus de caves voûtées. Deux étages étaient habitables, le second, sous la toiture, éclairé par de grandes ouvertures mansardées.

Dernières précisions : le plan levé par l'Etat-Major en 1852, n'indique pas de constructions en cet endroit ; l'Atlas Cantonal du Département publié en 1887 y mentionne un château et la dernière carte de l'I.G.N. ne parle plus que de "maisons ruinées".

Ainsi va le monde ! Beaucoup de beautés disparaissent sans atteindre leur plein épanouissement. Le château Bodinon a vécu le temps d'un rêve inachevé ; lentement les ruines retournent au néant dont elles n'étaient sorties que pour vivre un espoir non tenu...

Jean CANARD